

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 16 juin 2025

Le 16 juin 2025 à 18h, le Conseil municipal dûment
convoqué s'est réuni en Mairie,
sous la présidence de
Jean-Jacques Puyobrau, Maire de Floirac

Délibération n°2025-58 : Plan de gestion du Parc des coteaux – Appels à subventions au Conseil Départemental de la Gironde et à Bordeaux Métropole pour le financement des actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Floirac

Rapporteur : Didier IGLESIAS

Date de convocation du Conseil municipal : 10 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents :

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Andrée COLLIN
Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT - Régis DESCLAUX DE LESCAR
Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie BIJOUX - Christophe BAGILET - Vincent BUNEL - Josette DURLIN
Ahmed ASFOR - Kamel MEHERZI - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL - Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean Claude GALAN à Josette DURLIN - Pascal CAVALIERE à Andrée COLLIN
Fatima SABI à Vincent BUNEL - Hervé DROILLARD à Ahmed ASFOR
Nicole BONNAL à Kamel MEHERZI - Céline PROUHET à Nathalie LACUEY
Olivier SAILHAN à Justine ADENIS - Sandrine TIGNOL à Jean-Jacques PUYOBRAU
Florent NAPOL à Alexandre BOURIGAULT

Absents excusés

Catherine ARNOLD – Jonathan SINSOU - Séverine CASTAGNET

Absents

Nicolas CALT - Alexandre LEDOUX

Nombre de présents : 19 – Nombre de procurations : 9 – Nombre de votants : 28

Martine CHEVAUCHERIE a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les villes du GIP-GPV ont initié le plan de gestion du Parc des coteaux en 2018. Sur la commune de Floirac, le plan de gestion concerne :

- Le Castel ;
- Le Domaine de la Burthe ;
- Le Domaine de Sybirol.

Ce plan est un outil de projet et de coordination de la gestion territoriale mettant en avant toute la diversité de ses richesses naturelles et sociales, dont les objectifs sont notamment :

- Développer une cohérence dans la gestion et les usages à l'échelle intercommunale ;
- Préserver, protéger, valoriser et aménager les patrimoines naturels et bâtis ;
- Favoriser les formes et les temps d'échange, de formation et de partage.

Les actions sur la période 2018-2021 ont permis de réaliser des études sur la connaissance de notre patrimoine (faune, flore, arbres). Les équipes municipales ont développé des modes de gestion alternatifs (régénération arborée par création de clairières, éco-pâturage, fauche tardive) et réalisé des actions favorisant la biodiversité (création de mares, pose de nichoirs à oiseaux et chiroptères, ...). Ce premier volet a permis de poser les bases d'une gestion plus durable des espaces naturels.

Actuellement, un second volet sur 5 ans (2021-2026), pérennise les actions de gestion durables et permet aux équipes techniques de se spécialiser et d'affiner leurs performances de gestion. L'objectif est d'une part d'assurer la continuité des actions réalisées, de poser une évaluation de ces actions pour faire des ajustements (indicateurs liés aux espèces et milieux), d'autre part, d'ouvrir les réflexions sur d'autres thématiques, comme la gestion écologique des espaces sportifs et des expérimentations liées à la gestion des déchets, qui a notamment abouti à la plateforme de micro-compostage.

Le plan de financement des actions menées en 2025 dans le cadre du plan de gestion du Parc des Coteaux est détaillé dans la notice descriptive « Missions de gestionnaire et Travaux » en annexe. Le Conseil Municipal, par sa délibération 2025-23 du 14 avril 2025, a voté l'autorisation de programme et de crédits de paiement « APCP » n°1802 du plan de gestion du Parc des Coteaux.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, par sa délibération 180205-08 du 05 février 2018, a autorisé l'inscription du domaine forestier de la Burthe et la partie publique du Fil vert « Phase 1 » au titre des Espaces Naturels Sensibles locaux de Gironde. A ce titre, ces espaces peuvent bénéficier d'un soutien par le département dans les domaines de la politique de protection, de gestion et d'ouverture au public, notamment pour le financement des actions réalisées.

Un accompagnement financier de la part de Bordeaux Métropole est également prévu dans le cadre du contrat de co-développement n°6 (CODEV 6), via la fiche-action n°56 (C061183).

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal, d'approuver le plan de financement prévisionnel, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'octroi des subventions et de procéder aux démarches afférentes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la Note descriptive des missions et travaux prévus dans le cadre du Plan de Gestion du Parc des Coteaux en 2025 et son plan de financement prévisionnel, en annexe ;

Vu l'avis des commissions réunies « Urbanisme et Patrimoine » ; « Transition Ecologique, Mobilité et Egalité Femmes-Hommes » ; « Environnement et Cadre de vie » en date du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le plan de financement proposé dans la note descriptive en annexe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de Gironde l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 16 516,45 € pour financer cette opération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Bordeaux Métropole l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 8 258,22 € pour financer cette opération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à ces demandes de concours financier.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Martine **CHEVAUCHERIE**
Secrétaire de séance

Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication

Dossier de demande de subvention auprès du
Conseil Départemental de la Gironde

Plan de gestion du Parc des coteaux

Année 2025

Missions de gestionnaire

&

Travaux externalisés

SOMMAIRE

1- Budget prévisionnel pour l'année 2025

2- Missions de gestionnaire (régie)

Tableau des dépenses cumulées

Détail des actions

3- Travaux externalisés

Tableau des dépenses cumulées

Détail des actions

1- Budget prévisionnel pour l'année 2025

DEPENSES	TOTAL
Mission de gestionnaire (régie)	22 221.01 €
Travaux externalisés	10 811.89 €
TOTAL	33 032.90 €

RECETTES	Taux	TOTAL
Conseil Départemental	50 %	16 516.45 €
Bordeaux Métropole	25 %	8 258.22 €
Autofinancement	25 %	8 258.23 €
TOTAL	100	33 032.90 €

Depuis 2003, le projet de parc des Coteaux, a contribué au succès des opérations de rénovation urbaine des villes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac. En misant sur la valorisation des paysages, il a participé à transformer l'image de ce territoire et à y insuffler une nouvelle dynamique.

A partir de 2011, ces quatre communes et la communauté urbaine de Bordeaux (aujourd'hui Métropole) entament une réflexion collective impliquant les techniciens et les élus, autour d'un renouvellement des modes de protection et d'entretien du parc des Coteaux.

En 2015, dans la continuité de ces premières réflexions et avec l'appui des partenaires institutionnels, les quatre communes décident de mettre en œuvre un plan de gestion intercommunal.

La ville de Floirac, cherchant à préserver ses sites à forte valeur patrimoniale et paysagère a décidé en 2018 de demander l'inscription du domaine forestier de la Burthe ainsi que du Fil vert au titre des Espaces Naturels Sensibles locaux de la Gironde.

Les actions sur la période 2017 – 2021 ont permis notamment de réaliser des études sur la connaissance de notre patrimoine (faune, flore, arbres). Les équipes municipales ont développé des modes de gestion alternatifs (régénération arborée par création de clairières, éco-pâturage, fauche tardive) et réalisé des actions favorisant la biodiversité (création de mares, pose de nichoirs à oiseaux et chirophtères, ...). Ce premier volet de 3 ans a permis de poser les bases d'une gestion plus durable des espaces naturels.

Un deuxième volet sur 5 ans (2021-2026) pérennise les actions de gestion durables et nous permet de nous spécialiser et d'affiner nos performances de gestion. L'objectif est d'une part d'assurer la continuité des actions réalisées, de poser une évaluation de ces actions pour faire des ajustements (indicateurs liés aux espèces et milieux), d'autre part, d'ouvrir les réflexions sur d'autres thématiques, comme la gestion écologique des espaces sportifs, des expérimentations liées à la gestion des déchets.

Sur la commune de Floirac, le plan de gestion s'applique sur :

- Le Castel
- Le Domaine de la Burthe
- Le Domaine de Sybirol

2- MISSIONS DE GESTIONNAIRE (REGIE)

Tableau des dépenses cumulées

Code action	Intitulé	Le Castel	Domaine de Sybirol	Domaine de la Burthe
TE2	Fenaïson (coupe fanage bottelage)		2 958,60	
TE2	Ramassage de boîtes de foin		4 237,70	
TE2	Fauche lardive avec exportation		2 958,60	
TE11	Favoriser la régénération des boisements		1 200,15	
TE1	Réouverture et entretien de pelouse sèche	2 366,88		
TE4	Broyage par placette			1 775,16
TE8	Création et entretien de lisière forestière		1 183,44	
TU10	Contrôle des accès au public			3550,32
TE12	Création et restauration de mare			215,00
TU1	Création de Mare			1775,16
	TOTAL – Missions gestionnaires		22 221,01 €	

Détail des actions

Fenaïson (coupe fanage bottelage) – TE2

Description générale :
Action de fenaïson consistant à faucher les prairies, laner, ondainer, botteler.

Lieux :
Domaine de Sybirol - Domaine de la Burthe

Périodicité : annuelle

J

F

M

A

M

J

J

A

S

O

N

D

Moyens humains : 3 agents du service Environnement et Cadre de vie.

Moyens matériels :
✓ Tracteur
✓ Faucheuse
✓ Faneuse
✓ Botteleuse

Coût de l'action:

	Frais à l'année	Frais par jour	Nombre de jours	Action TE2
H. GASSIES	43 001,16	215,00	6	1 075,00
A. BARRERE	38 334,64	191,67	6	958,35
D. ESCALOIN	37 010,87	185,05	6	925,25
	TOTAL			2 958,60

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301674-20250616-DEL2025_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025

Publication : 25/06/2025

Ramassage des boîtes de foin – TE2

Description générale :
Consiste au ramassage des boîtes dans les prairies.

Lieux :
Domaine de Sybirol - Domaine de la Burthe

Périodicité : annuelle

Période d'intervention :
J F M A M J J A S O N D

Moyens humains : 16 agents du service Environnement et Cadre de vie.

Moyens matériels :
✓ Camions
✓ Tracteurs

Coût de l'action :

	Frais à l'année	Frais par jour	Nombre de jours	Action TE2
H. GASSIES	43 001,16	215,00	1,5	322,50
A. BARRERE	38 334,64	191,67	1,5	287,51
D. ESCALOIN	37 010,87	185,05	1,5	277,58
D. KALLENBORN	43 329,64	216,65	1,5	324,98
A. PEREZ	36 140,54	180,70	1,5	271,05
B. ROBERT	17 595,44	175,95	1,5	263,93
J. VAURS	30 039,84	150,20	1,5	225,30
S. HOURQ	36 304,86	181,52	1,5	272,28
L. TRITSCH	30039,84	150,20	1,5	225,30
W. BOURDEAU	11 163,38	111,63	1,5	167,45
T. FAVIER	30 039,84	150,20	1,5	225,30
MOUSTAFA DEFFILAT	16 680,22	166,80	1,5	250,20
M'Hamed DEFFILAT	33 011,64	165,06	1,5	247,59
J-P. LAVIGNE	38 939,00	194,70	1,5	292,05
M. Mustapha DEFFILAT	16 680,22	166,80	1,5	250,20
JL CARRE	45220,30	223,00	1,5	334,50
TOTAL DES TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE				4 237,70

Fauche tardive avec exportation – TE2

Description générale :
Entretien de prairie par une fauche tardive avec évacuation de la matière

Lieux :
Domaine de Sybirol - Grande prairie à l'ouest du parc
Domaine de la Burthe - 3 secteurs de prairies au centre du parc (secteur du château et secteur du dojo)

Périodicité : annuelle

Période d'intervention :
J F M A M J J A S O N D

Moyens humains : 3 agents du service Environnement et Cadre de vie.

Moyens matériels :
✓ Tracteur
✓ Faucheuse
✓ Faneuse
✓ Presse

Coût de l'action :
Le tableau ci-après indique le détail des frais liés au temps passé par les agents communaux sur l'action.

	Frais à l'année	Frais par jour	Nombre de jours	Action TE2
H. GASSIES	43 001,16	215,00	5	1 075,00
A. BARRERE	38 334,64	191,67	5	958,35
D. ESCALOIN	37 010,87	185,05	5	925,25
TOTAL				2 958,60

Favoriser la régénération des boisements – TE11

Description générale :

Face à la forte dynamique du Laurier noble (Laurus nobilis, espèce naturalisée sur le territoire) au sein des boisements, les possibilités de régénération naturelle des boisements et notamment de développement des feuillus indigènes (Chêne pubescent, Chêne sessile, Charme, etc.) restent très faibles.

Localisation des espaces à reboiser (suite à la disparition d'un arbre).

Réouverture sur 10-20 m² selon la disponibilité en conservant les éventuels individus de feuillus indigènes déjà présents (jeunes chênes, charmes, cornouillers, etc.).

Compléments de plantation si besoin : Une vigilance sera à apporter dans les opérations de replantation quant au choix d'espèces indigènes, adaptées au site et d'origine locale garanties (réutilisation possible des jeunes plants issus de semis spontanés sur site, en privilégiant les chênes sessiles / pubescents ou charmes). Les linéaires et individus implantés seront localisés sur site (SIG). Ils devront être distants à minima de 2 mètres des limites de propriété.

Suivi des plantations avec coupe régulière des arbustes envahissants (Laurier noble, Robinier aux-acacia principalement).

Lieux :

Domaine de Sybirol – Le Castel – Domaine de La Burthe

Boisement

Périodicité : 2 fois par an

J

F

M

A

M

J

J

A

S

O

N

D

Moyens humains : 2 agents du service Environnement et Cadre de vie.

Moyens matériels :
✓ Tondebroyeur
✓ Gyrabroyeur

Coût de l'action :

	Frais à l'année	Frais par jour	Nombre de jours	Action TE11
H. GASSIES	43 001,16	215,00	3	645,00
D. ESCALOIN	37 010,87	185,05	3	555,15
TOTAL				1 200,15

Réouverture et entretien de pelouse sèche – TE1

Description générale :

Il s'agit d'entretenir les secteurs ouverts ou ravinés et de restaurer de nouveaux secteurs complémentaires de pelouses sèches. Cette action est conduite en particulier en faveur de l'Azuré du Serpolet. Un secteur est concerné.

1- Repérage et délimitation (à l'aide de piquets / corde par ex) des secteurs à rouvrir,

2- Débroussaillage à l'aide de débroussailluses de la végétation herbacée (hauteur de coupe à 20 cm) et arbutive,

3- Exportation de la matière végétale coupée (herbacée) ou dépôts en petits tas des résidus ligneux en des points spécifiques (en lisière de préférence pour créer des caches pour la microfaune),

4- Coupe de tous les arbres et arbustes présents dans le secteur ciblé.

Lieu :

Le Castel

Prairie / Pelouses calcicoles réouvertes en 2020 et fourrés denses voisins

Périodicité : annuelle

J

F

M

A

M

J

J

A

S

O

N

D

Moyens humains : 3 agents du service Environnement et Cadre de vie.

Moyens matériels :
- Faucheuse
- Faneuse
- 2024 : Ramassage manuel pour exportation en camion 315

Coût de l'action :

	Frais à l'année	Frais par jour	Nombre de jours	Action TE4
H. GASSIES	43 001,16	215,00	4	860,00
A. BARRERE	38 334,64	191,67	4	766,68
D. ESCALOIN	37 010,87	185,05	4	740,20
TOTAL				2 366,88

Broyage par placette – TE4

Description générale : A défaut de pouvoir mettre en œuvre les actions TE2 et hors secteurs pâturés, l'entretien des prairies semi-naturelles devra être réalisé par broyage/tonde de la végétation en conservant systématiquement des zones refuges. 1- Délimitation de placettes à broyer (2 à 4 placettes possibles). 2- Délimitation du planning de broyage (conserver annuellement une placette non broyée). 3- Broyage automnal (hauteur de coupe à 20 cm minimum). Un broyage centrituge est préférable afin de limiter l'impact sur la petite faune.																										
Lieux : Le Castiel – Domaine de la Burthe Prairies et espaces ouverts non pâturés et non fauchés																										
Périodicité : annuelle	Période d'intervention : <table><tr><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr></table>	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D													
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D															
Moyens humains : 3 agents du service Environnement et Cadre de vie de la commune de Florac.	Moyens matériels : ✓ Tondebroyeur ✓ Gyrobroyeur ✓ Débroussaillieur																									
Coût de l'action : <table><thead><tr><th></th><th>Frais à l'année</th><th>Frais par jour</th><th>Nombre de jours</th><th>Action TE4</th></tr></thead><tbody><tr><td>H. GASSIES</td><td>43 001,16</td><td>215,00</td><td>3</td><td>645,00</td></tr><tr><td>A. BARRERE</td><td>38 334,64</td><td>191,67</td><td>3</td><td>575,01</td></tr><tr><td>D. ESCALOIN</td><td>37 010,87</td><td>185,05</td><td>3</td><td>555,15</td></tr><tr><td colspan="4">TOTAL</td><td>1 775,16</td></tr></tbody></table>			Frais à l'année	Frais par jour	Nombre de jours	Action TE4	H. GASSIES	43 001,16	215,00	3	645,00	A. BARRERE	38 334,64	191,67	3	575,01	D. ESCALOIN	37 010,87	185,05	3	555,15	TOTAL				1 775,16
	Frais à l'année	Frais par jour	Nombre de jours	Action TE4																						
H. GASSIES	43 001,16	215,00	3	645,00																						
A. BARRERE	38 334,64	191,67	3	575,01																						
D. ESCALOIN	37 010,87	185,05	3	555,15																						
TOTAL				1 775,16																						

Création et entretien de lisière forestière – TE8

Description générale : Elagage d'arbres dangereux s'étant couchés sur les arbres d'un riverain du Domaine de Sybirol																										
Lieux : Domaine de Sybirol																										
Périodicité :	Période d'intervention : <table><tr><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr></table>	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D													
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D															
Moyens humains : 3 agents du service Environnement et Cadre de vie de la commune de Florac.	Moyens matériels : ✓ Tronçonneuse																									
Coût de l'action : <table><thead><tr><th></th><th>Frais à l'année</th><th>Frais par jour</th><th>Nombre de jours</th><th>Action TU10</th></tr></thead><tbody><tr><td>H. GASSIES</td><td>43 001,16</td><td>215,00</td><td>2</td><td>430,00</td></tr><tr><td>A. BARRERE</td><td>38 334,64</td><td>191,67</td><td>2</td><td>383,34</td></tr><tr><td>D. ESCALOIN</td><td>37 010,87</td><td>185,05</td><td>2</td><td>370,10</td></tr><tr><td colspan="4">TOTAL</td><td>1 183,44</td></tr></tbody></table>			Frais à l'année	Frais par jour	Nombre de jours	Action TU10	H. GASSIES	43 001,16	215,00	2	430,00	A. BARRERE	38 334,64	191,67	2	383,34	D. ESCALOIN	37 010,87	185,05	2	370,10	TOTAL				1 183,44
	Frais à l'année	Frais par jour	Nombre de jours	Action TU10																						
H. GASSIES	43 001,16	215,00	2	430,00																						
A. BARRERE	38 334,64	191,67	2	383,34																						
D. ESCALOIN	37 010,87	185,05	2	370,10																						
TOTAL				1 183,44																						

Contrôle de l'accès au public – TU10

Description générale :

Domaine de la Burthe

Le parc de la Burthe est très fréquenté et un certain nombre de secteurs écologiques sensibles sont soumis à un piétinement plus ou moins dense, tout en étant diffus. L'objectif de cette action est donc de contrôler l'accès du public en premier lieu sur ces zones et canaliser la circulation sur les chemins préexistants (et éviter les cheminement diffus dans les boisements, source d'érosion des sols, fragmentation et dégradation des végétations, dérangement des espèces, etc.).

A court terme : **mise en défens de chemins non officiels » en zone boisée par le dépôt de produits de coupe (troncs, branches) et la sensibilisation des usagers (panneau d'information sur le parking).**

A plus long terme : engager une stratégie d'accueil du public permettant de canaliser les flux sur les sentiers officiels et de faire respecter la réglementation du site. Une réflexion spécifique est à mener sur les courses d'orientation. A plus long terme, une réflexion plus large doit être engagée sur la canalisation des flux, notamment au regard de la fréquentation forte actuelle liée aux activités scolaires (course d'orientation) et amenée à augmenter davantage. Un plan de gestion des usages devra être élaboré.

Lieux :
Domaine de la Burthe

Périodicité : des travaux de tonte de sentier / replantation seront prévus en mai 2025 au niveau de l'effondrement majeur sur la berge du Seillant. Un chemin de déviation sera mis en place avec communication pédagogique.

JFMA MJ JASOND

Moyens matériels :
✓ Tracteur
✓ Tronçonneuse
✓ Mini pelle

Coût de l'action :

	Frais à l'année	Frais par jour	Nombre de jours	Action TU10
H. GASSIES	43 001,16	215,00	6	1 290,00
A. BARRERE	38 334,64	191,67	6	1 150,02
D. ESCALOIN	37 010,87	185,05	6	1 110,30
	TOTAL			3 550,32

Création et restauration de mare – IE12

Description générale :

Le Castel

Le bassin d'agrément permanent situé à proximité du château du Castel héberge une population de Crapaud épineux en période de reproduction. Afin de rendre ce bassin plus favorable, plusieurs aménagements sont à mener. Il faudra extraire les poissons présents, fermer l'accès au bassin et le végétaliser.

La Burthe

Le bassin d'agrément permanent situé au sein du centre technique héberge une population de Crapaud épineux en période de reproduction. Afin de rendre ce bassin plus favorable, plusieurs aménagements sont à mener. Il faudra extraire les poissons présents et le végétaliser.

Une mare aux rives abruptes a été creusée à proximité de ce bassin. Elle apparaît peu favorable à la faune et à la flore aquatique actuellement. Un reprofilage de cette mare est nécessaire pour la rendre plus favorable à l'accueil de biodiversité aquatique.

Lieux :
La Burthe + Le Castel

Périodicité :
JFMA MJ JASOND

Moyens matériels :
✓ Epuiselle

Coût de l'action :

Uniquement le retrait des poissons a été réalisé, les autres actions seront menées ultérieurement.

	Frais à l'année	Frais par jour	Nombre de jours	Action TU10
H. GASSIES	43 001,16	215,00	1	215,00
	TOTAL			215,00

Création de mare – TU1

Description générale :
La Burthe : Création d'une nouvelle mare d'infiltration pour lutte contre l'érosion
- Fermeture d'un chemin / escalier très érodé au sein du boisement.
- Suppression de l'escalier sur la zone la plus pentue.
- Reprofilage du chemin initial en creux avec la mise en place de quelques enrochement calcaire pour ralentir le flux de l'eau.
- Plantations pour stabiliser les sols sur les contours de l'aménagement.
- Terrassement d'une mare d'infiltration sur la partie aval en replat pour favoriser le stockage provisoire de l'eau de ruissellement) sur le chemin en forte pente et réduire le volume d'eau qui ruisselle jusqu'aux berges du Serillon.

Lieux :
La Burthe + Le castel

Périodicité :
Période d'intervention :
J F M A M J J A S O N D

Moyens humains : 3 agent du service Environnement
et Cadre de vie de la commune de Flotrac.

Moyens matériels :
✓ Pelle mécanique
✓ Chargeur
✓ Camion benne

Coût de l'action :

	Frais à l'année	Frais par jour	Nombre de jours	Action TU10
H. GASSIES	43 001,16	215,00	3	645,00
A. BARRERE	38 334,64	191,67	3	575,01
D. ESCALOIN	37 010,87	185,05	3	555,15
TOTAL				1 775,16

3- Travaux externalisés

Déclinaison des dépenses TTC – Travaux

Code action	Intitulé	Domaine de Sybirol	Le Castel	Domaine de la Burthe
TE5	Gestion du pâturage		10 811,89	
TOTAL TTC – Travaux			10 811,89	

Création de mare - IU1

Description générale :	
Fil vert du Castel : Création d'une nouvelle mare d'infiltration pour lutte contre l'érosion du chemin du Fil vert - Capitalisation de la source pour la guider sur le cariveau en pierre existant - Création d'une déviation du flux de l'eau avant la grille avaloir et le rejet de l'eau au réseau - Terrassement d'une mare d'infiltration dans la lisière boisée - Surverse de l'eau au réseau	
Lieux : Fil vert du Castel	
Périodicité : travaux fin d'été 2025	Moyens matériels : ✓ Externalisation
Coût de l'action : Le devis ainsi pour l'intervention de l'entreprise ID VERDE représentant les dépenses liées aux travaux sont joints en annexe : 10 811,89 € TTC	